



## Augmentation de la valeur du point d'indice

Ça y est ! L'augmentation tant attendue de la valeur du point d'indice semble à présent définitivement fixée à 3,5% et ce à compter du 1 juillet 2022.



En clair, le point d'indice majoré qui s'élève aujourd'hui à 4,686 € va désormais s'établir à 4,850 €, soit une progression de 0,164 €.

Ainsi, il vous suffit de prendre votre indice majoré actuel (en haut à gauche sur votre fiche de salaire) et le multiplier par 0,164 € pour connaître votre augmentation de salaire brut mensuel (agent à temps complet) ...

Exemple sur la base d'un indice majoré à 400 :

$400 \times 0,164 \text{ €} = 65,60 \text{ € (brut) / par mois}$